

AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIÉTÉ TERRITORIALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2023

Paris, le 24 mai 2023,

L'Assemblée générale annuelle mixte des actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale (la « Société ») s'est tenue à la Maison de la Nouvelle Aquitaine, 21 rue des Pyramides, 75001 Paris, le lundi 22 mai 2023, à 14 heures, sous la présidence de Madame Pia Imbs, Présidente du Conseil d'administration de la Société (le « *Président* »).

Le Président a procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée, et constaté que le quorum légal était atteint, étant précisé que 176 collectivités actionnaires ont participé au vote lors de l'Assemblée générale, représentant un total de 1.264.384 actions ayant droit de vote, soit 57,28 % du capital.

Les actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale ont adopté l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Conseil d'administration de la Société, principalement :

A titre ordinaire :

L'approbation des comptes sociaux et consolidés établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de la proposition d'affectation du résultat net bénéficiaire dudit exercice, s'élevant à 14.646 euros, au compte report à *nouveau* ;

La présentation de la stratégie RSE, Climat et finance durable ;

La nomination des membres du Conseil d'administration, comme suit :

- Membre du Conseil d'administration appelé à siéger en qualité de de Président du Conseil d'administration : Madame Marie Ducamin (nouveau membre) ;
- Membre du Conseil d'administration appelé à siéger en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration : Monsieur Sacha Briand (renouvelé) ;
- Membres du Conseil d'administration du bloc régional :
 - o Région Nouvelle-Aquitaine – Représentante : Sandrine Derville (nouveau membre)
 - o Région Occitanie – Représentant : Stéphane Bérard (renouvelé)
 - o Région Pays de la Loire – Représentant : Didier Reveau (renouvelé)



- Membres du Conseil d'administration du bloc départemental :
 - o Département de l'Essonne – Représentant : Nicolas Samsoen (renouvelé)
 - o Département de la Savoie – Représentant : Luc Berthoud (renouvelé)
- Membres du Conseil d'administration du bloc communal :
Représentants des communes de 10.000 habitants ou plus :
 - o Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse – Représentant : Bernard Bienvenu (renouvelé)
 - o Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon – Représentant : Luc Bouard (nouveau membre)
 - o Métropole Aix-Marseille-Provence – Représentant : Didier Khelfa (nouveau membre)
 - o Métropole du Grand Nancy – Représentant : Pierre Boileau (renouvelé)
 - o Métropole de Lyon – Représentant : Bertrand Artigny (renouvelé)
Représentants des communes de moins de 10.000 habitants :
 - o Commune de Buschwiller – Représentante : Christèle Willer (nouveau membre)
 - o Commune de Mareau-aux-Près – Représentant : Bertrand Hauchecorne (renouvelé)
 - o Commune de Muzy – Représentant : Bernard Andrieu (nouveau membre)

A titre extraordinaire :

Le renouvellement des délégations de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital, essentielles et récurrentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité du Groupe Agence France Locale.

En suite de cette assemblée

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 23 mai 2023, a formellement confirmé, conformément à la loi et aux statuts de la Société :

- La nomination en qualité de Présidente du Conseil d'administration de Madame Marie Ducamin, et
- Le renouvellement du mandat de Vice-Président du Conseil d'administration de Monsieur Sacha Briand.